

# GT 2 fusion des instances

9 juin 2021



**Nouvelle cartographie :** Fin des CT et CHSCT, arrivée des CSA et FS.



Un groupe de travail s'est tenu le 9 juin sur l'organisation de ce dialogue social « new look » (ah, cette chère Loi de Transformation de la Fonction publique (LTFP) ...). Après avoir évoqué le devenir des CAP le 3 juin dernier (en fait, plutôt la mise en coupe réglée de ces dernières), voici donc Bercy aux prises avec la mise en place de nouvelles instances de dialogue social, sur le champ des actuels Comités Techniques et CHSCT.

Une fois n'est pas coutume, « la boîte à gifles » est restée sur l'étagère. En effet, nous avons adressé à notre Ministère « favori » une série de revendications de notre vision de la mise en œuvre de ces instances. Et Bercy les a très largement suivies. La chose est suffisamment rare pour être soulignée, voire même encouragée ...

## Pour mémoire ...

Les actuels Comités Techniques seront remplacés par des Comités Sociaux d'Administration (CSA).

Ces instances existeront peu ou prou sur les mêmes périmètres qu'aujourd'hui : ministériel, directionnel, services déconcentrés, services spécifiques ou SCN.

Ils auront un nombre d'élu.e.s approchant l'existant.

Leurs prérogatives sont également assez proches de celles qu'on connaît actuellement.

Les CHSCT disparaissent et sont remplacés par des « Formations Spécialisées » (FS), compétentes sur les périmètre de l'actuel CHSCT. Les mêmes élu.e.s pourront siéger dans les deux instances puisque les titulaires de la FS devront être issus du CSA. La « FS » pourra se réunir de façon plénière ou restreinte.

A noter : une FS peut également être dédiée à un site, afin d'en assurer l'unicité de gestion immobilière et bâtementaire.

Le dispositif prévoit une Formation Spécialisée adossée au CSA dès lors que le service compte 200 agent.e.s. Il peut également en être créé pour un service en-dessous de ce seuil, dès lors qu'il y a un « particularisme, quel que soit la nature de ce dernier : missions spécifiques, risques particuliers, zone géographique ... ». A ce stade 18 services sont concernés.

Bercy appliquera cette possibilité de façon large, mais laisse les directions faire les propositions avant d'arbitrer au final.

Nous sommes favorables par essence à ces créations, dans un souci de proximité, afin de faire vivre un dialogue social au plus près de l'agent.e. Seuls, de très rares cas (effectifs extrêmement faibles et autre structure de même ordre immédiatement en proximité), avec une instance qu'il serait difficile de faire fonctionner, pourrait justifier qu'on se pose la question de leur mise en place.

La DGAFP valide le principe d'un CSA de réseau pour la DGCCRF. C'est important pour cette direction écartelée entre Bercy et les préfets. Toutefois, nous nous interrogeons sur le fonctionnement concret de ce CSA. Pour tous les autres (à tous les niveaux), le président du CSA est le chef de service. Pour la DGCCRF, c'est bien plus complexe : en département et région les agent.e.s dépendent du préfet. Des échanges au sein de la DGCCRF devront préciser le fonctionnement du CSA.

Bercy a également déféré aux demandes syndicales concernant la nécessaire proximité du CSA par rapport au périmètre concerné. Ainsi, les services centraux de la DGFIP, la DGDDI et de l'INSEE bénéficieront d'un CSA et ne rejoindront donc pas un gigantesque CSA d'administration centrale regroupant Bercy et les Directions Générales.

Enfin, et c'est loin d'être le point le plus anecdotique, dès ce groupe de travail, le Ministère a mis en avant les politiques ministérielles et le volet SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Pour nous, c'est évidemment un thème fondateur. Au passage : si, éventuellement, Bercy voulait bien continuer dans cette (bonne) voie, par exemple en cessant de fragiliser l'action sociale ...

Nous tenons vraiment à cette articulation entre le niveau ministériel et celui des directions générales. Sans nier le rôle de ces dernières, le Ministère n'est pas que l'empilement de choses que chacun développe dans son coin, à la hauteur de ses moyens.

Dans les débats, un dernier point restait à trancher : la mise en place d'une Formation Spécialisée (FS) de site auprès du CSA d'administration centrale. Nous y sommes favorables, eu égard à la question de la proximité et également car ce sont des dossiers lourds qui justifient d'être traités dans une instance dédiée.

Un dernier point pour finir : les instances, c'est très beau. Mais il faut également des représentants pour les faire vivre. Or, nous constatons que les dossiers sont de plus en plus complexes et que l'actualité change à un rythme incessant.

Nous serons très vigilants sur les droits syndicaux et sur les égards dus à celles et ceux qui acceptent de prendre ces charges collectives, qui ne sont pas tous les jours un chemin pavé de roses.

La place des représentant.e.s sera évidemment un élément important de ce débat. En tout cas, pour nous, c'est clairement un enjeu.

**Pour la mise en place du système, le dialogue social a fait son office, comme indiqué ci-dessus. Mais l'organisation n'est évidemment pas le sujet le plus polémique dans l'affaire ... Reste à voir quels seront les contenus exacts de ces instances. Parfois (souvent?), nous restons vraiment sur notre faim, en la matière.**

Entre des instances creuses ou des sessions où tout est déjà joué et dans lesquelles l'administration se contente de jouer la montre et/ou de simplement cocher une croix dans la case « dialogue social ».

Sur ce point-là, espérons que les CSA marquent une nouvelle étape par rapport à leurs devanciers. Mais on ne vous cache pas qu'on a assez peu d'espoirs irraisonnés en la matière ... ce n'est pas le but recherché loin s'en faut de la Loi de Transformation de la Fonction Publique !



## La future Cartographie des CSA

**Nombre de représentant.e.s dans le CSA ministériel**  
**15 élu.e.s titulaires**

**Nombre de représentant.e.s dans les CSA des directions à réseaux**  
**DGFIP, DGDDI, INSEE DGCCRF**  
**11 élu.e.s titulaires**

**Nombre de représentant.e.s dans le CSA d'Administration Centrale**  
**11 élu.e.s titulaires**

**Nombre de représentant.e.s dans les CSA des services centraux des directions à réseaux DGFIP, DGDDI, INSEE.**  
**10 élu.e.s titulaires**

**Nombre de représentant.e.s titulaires dans les CSA des services déconcentrés des directions à réseaux\***

- > 5 quand les effectifs sont  $\leq$  à 200 agent.e.s si FS ;
- > 6 quand les effectifs sont  $\leq$  à 200 agent.e.s si pas de FS ;
- > 7 quand les effectifs sont  $>$  à 200 agent.e.s et  $\leq$  500 agent.e.s ;
- > 8 quand les effectifs sont  $>$  à 500 agent.e.s et  $\leq$  700 agent.e.s ;
- > 10 quand les effectifs sont  $>$  à 700 agent.e.s.

\* DGFIP CSA départementaux, pour les directions spécialisées et SCN ;

DGDDI CSA interrégionaux et CSA SCN ;

INSEE CSA régionaux

### CSA Spéciaux

- Service commun des laboratoires 7 élu.e.s ;
- Service s à l'étranger de la DGT ;
- TRACFIN 6 élu.e.s.

### CSA EP (Établissements publics)

- Agence nationale des fréquences (ANFR) ;
- Institut Mines-télécom (IMT) ;
- Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) ;
- Groupe des écoles nationales d'Économie et Statistique (GENES) ;
- Institut National de la Propriété Industrielle (INPI),
- I RA Bastia/Nantes/Metz/Lyon/Lille ;
- Masse des Douanes ;
- Mines Paris Tech.

### CSA Autorité Administrative indépendantes

- Agence Nationale des Jeux (ANJ) ;
- Autorité de la Concurrence ;
- Autorité de régulation des communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

## Pour une réelle politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail, plus que des mots des moyens !

Pour **Solidaires Finances** maintenir et renforcer la **politique ministérielle** en matière de santé, sécurité et conditions de travail est un enjeu capital. C'est pourquoi entre les deux groupes de travail nous avons adressé au secrétariat général une contribution écrite. Entre les Conforter la politique ministérielle en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Avec la fusion des instances la seule structure interdirectionnelle qui subsistera au ministère en matière de SSCT sera la Formation Spécialisée issue du CSA Ministériel. Cela doit amener à réfléchir sur la capacité et les moyens à mettre en œuvre pour décliner ses orientations ministérielles dans toutes les formations spécialisées (FS) directionnelles et pour tous les personnels de la même manière.

Si nous sommes d'accord avec l'engagement du ministère contenu dans le document fourni « Conforter la politique ministérielle en matière de SSCT » pour autant l'évolution de la cartographie et son schéma très directionnel vont aussi renforcer l'écart entre le « prescrit » ministériel et le « vécu » directionnel. Un échelon intermédiaire est introduit au niveau de la formation spécialisée de réseau qui n'avait pas d'équivalent actuel, les CHSCT étant tous interdirectionnels.

La communication directe entre le niveau ministériel à l'ensemble des présidents, présidentes CHSCT assurait une visibilité commune.

Comment dans un cadre institutionnel directionnel impulsé effectivement des orientations ministérielles ?

- **Les fixer en Assemblée Plénière de CSA ministériel, présidé par un ministre, en présence de tous les directeurs généraux, pourrait donner un signal fort (nous n'avons jamais réussi à obtenir qu'un ministre ou qu'un DG participe à un CHSCT ministériel) sur une séance dédiée au vote de la politique ministérielle ;**
- **Les faire présenter dans les Assemblées Plénières des CSA de réseaux par le chef du bureau Santé et Sécurité au travail du Secrétariat général, en présence des coordinations nationales ;**
- **Les adresser, via les Directions générales, à tous les chefs de services locaux, comme une feuille de route SSCT à décliner dans les formations spécialisées locales ;**
- **Assurer un réseau d'acteurs ministériels de la prévention organisé à un niveau régional ;**
- **Définir les choix budgétaires des différentes formations spécialisées dans la politique ministérielle ;**
- **Définir le rôle de la Formation Spécialisée de Réseau dans le cadre de la mise en œuvre de la politique établie au niveau du ministère.**
- **Comment dans ce nouveau cadre institutionnel directionnel préserver, au bon sens du terme, la confrontation interdirectionnelle ?**

- **Mutualiser les besoins de formation ;**
- **Avoir un pôle ministériel régional d'acteurs de la prévention qui interviennent pour l'ensemble des directions ;**
- **Faire bénéficier tous les agent.e.s d'un même territoire d'un budget d'interventions portant des actions exemplaires en matière SSCT.**

Cela passe pour **Solidaires Finances** par la présence dans les Formations spécialisées locales d'un animateur ministériel, au moins lors de la programmation des actions financées par le budget SSCT. Dans cette perspective il s'agit donc de construire un réseau d'animateur ministériel.

Dont nous voulons, au passage, conserver le volume (voire l'augmenter) et le caractère ministériel du budget en santé et sécurité (maintien sur le programme 218 et gestion locale faite par un animateur ministériel (anciennement Secrétaire animateur)

Cela passe aussi par un réseau d'acteurs ministériels renforcé et mieux structuré, qui articulerait les dimensions ministérielles et directionnelles, faire des services santé au travail locaux, pourquoi pas une visibilité régionale préservant les implantations départementales pour les réseaux des médecins et des Assistant.e.s du Service social. Les secrétaires animateurs devenus animateurs pourraient y trouver toute leur place.

**Nous réaffirmons donc la très forte nécessité de l'existence de réseaux d'acteurs de prévention ministériels gérés directement par le Secrétariat Général .** Il pourrait être intéressant dans ce cadre d'étoffer le réseau des ergonomes et de créer un réseau ministériel de psychologues du travail. Les services de médecine de prévention pourraient se voir renforcer et même diversifier pour avoir de véritables services pluridisciplinaires de prévention (psychologue, ergonomiste, sociologue des organisations, etc).

**Pour Solidaires Finances, il faut organiser réellement et effectivement le portage de ces orientations. Nous pouvons débattre des moyens de le faire mais il faut que vous nous donniez des éclairages sur vos intentions pour organiser ce «confortement». La SSCT est l'affaire de toutes et de tous, cela ne doit pas rester du domaine de l'incantatoire. Les piliers nécessaires à une politique ministérielle sont l'existence d'un budget dédié et d'un réseau d'acteurs de la prévention organisé et structuré en coordination avec le Secrétariat général. Elle nécessite de votre part une volonté et une impulsion forte pour sortir du vœu pieu.**

## Propos Introductifs



Vous contrariez **Solidaires Finances** : nous allons être obligés de dire du bien, ce qui n'est pas forcément notre tropisme le plus habituel. Mais cela montre notre ouverture d'esprit et cela vous permettra de savourer encore plus l'instant présent ...

Plus sérieusement, nous vous donnons acte d'avoir validé l'essentiel de nos propositions.

Nous retenons notamment les trois points suivants :

- le fait d'avoir maintenu un CSA pour la DGCCRF. Vous savez à quel point le sujet est sensible pour nous. Pour continuer dans la (semi) boutade, on serait tentés d'ajouter : pour cette direction, vous avez créé un CSA, une FS, des CAP. Ne vous arrêtez pas en si bon chemin et recréez donc une structure unifiée et cohérente pour cette direction. Et là, vous passerez, sur ce sujet, du satisfecit à la standing ovation !
- l'affichage d'instances au plus près des agents, ce qui était aussi notre souhait de fond. Ainsi vous avez validé le principe de CSA « tête de réseau », ce qui s'inscrit dans cette politique visant à la proximité.
- l'affirmation des politiques ministérielles dès les travaux concernant la cartographie. Là-aussi, vous savez à quel point nous y sommes viscéralement attachées (avec une pensée toute particulière pour l'action sociale, soit dit en passant).

Une incise spécifique sur la DGCCRF : nous souhaitons avoir un développement sur le fonctionnement pratique du CSA, en raison de la structure éclatée de cette direction. Ainsi, le/la président(e) du CSA concerné n'est pas complètement l'autorité hiérarchique des structures déconcentrées. Dès lors, nous nous interrogeons beaucoup sur la mise en œuvre concrète du dispositif pour cette direction.

Comme nous ne pouvons chasser le naturel sans que ce dernier revienne à un galop effréné, nous avons néanmoins quelques griefs, ou plutôt des préoccupations.

Tout d'abord, le nouveau système va faire reposer sur les représentants une charge qui pourra être encore plus forte. Il faudra donc avoir une politique en cohérence avec ce fait en matière de droits syndicaux. Par ailleurs, la formation des élus / désignés sera également un sujet important.

Sur ces deux points, nous attendons avec impatience les arrêtés concernant le contingent de droit et la formation.

Nous ajoutons également une petite « colle » géographique : sauf erreur, nous n'avons pas vu le cas de Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon. En espérant que cette dernière collectivité territoriale n'a pas été discrètement rétrocedé au Canada par le Ministre des Comptes Publics ...

Autre « disparu » ou omis, le Centre de Formation de l'INSEE dont nous n'avons pas vu non plus mention.

S'agissant des deux questions demeurant en suspens, nous allons essayer d'être efficaces (si, si!) en affichant d'emblée nos positions :

- sur le premier point (Formation Spécialisée de site auprès du CSA AC), nous en sommes partisans, toujours dans cette optique de proximité par rapport aux agents.
- s'agissant des Formations Spécialisées pour les entités de moins de 200 agent.e.s, nous y sommes tout à fait favorables, notamment dans le cas où le CSA concerné s'inscrit dans un contexte spécifique (géographie, métier...) ou si des risques particuliers sont identifiés ce qui de fait concerne l'ensemble des cas cités. Il ne faudra pas omettre le sujet des CHSCT spéciaux qui doivent trouver leur équivalent en Formation Spécialisées.

En ce qui concerne les politiques ministérielles, vous devinez parfaitement l'orientation de l'intervention : l'affirmation est une chose, les moyens concrets en sont une autre. Bien évidemment, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de décalage entre l'une et l'autre. En page 21, il est écrit que le CSA ministériel débattrra des orientations avec les directions : s'agit-il bien de la formation plénière du CSA ? Et par ailleurs, à notre sens la discussion doit être menée également au sein des CSA directionnels.

Concernant la gestion ministérielle des crédits, c'est un point important pour nous : il ne s'agit pas simplement d'assurer une « orientation » mais bien d'en conforter la « gestion » ministérielle.

Les crédits pourraient être gérés au niveau local dans le cadre d'une éventuelle gestion déconcentrée par les actuels secrétaires animateurs. Secrétaires animateurs sur lesquels justement nous voulons être rassurés quant à leur place importante dans la politique ministérielle. Par ailleurs la démultiplication des formations spécialisées va nécessairement augmenter la charge de travail des acteurs de préventions qui n'auront plus à siéger dans une instance mais dans plusieurs. Cet élément est à prendre en compte et un renforcement de ces équipes est clairement à envisager.

En plus de ces interrogations, nous insistons pour engager rapidement des discussions sur le règlement intérieur de ces nouvelles instances.